

Septembre 2002

Québec, le 15 octobre 2002

Monsieur Marcel Boutin
Directeur des études
Cégep de Drummondville
960, rue Saint-Georges
Drummondville (Québec) G1R 5P4

Objet : Suivi au rapport d'évaluation de la *composante de la formation générale des programmes d'études*

Monsieur le Directeur,

La Commission de l'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance, lors de sa réunion du 30 septembre 2002, des mesures prises par le Cégep de Drummondville concernant les suites apportées à la recommandation qu'elle avait formulée dans son rapport d'évaluation de la *composante de la formation générale des programmes d'études* offerts par votre établissement.

Dans son rapport produit en novembre 1999, la Commission avait jugé que la formation générale donnée au Collège était de qualité. Elle avait formulé une recommandation indiquant de s'assurer que les modes et instruments d'évaluation des apprentissages permettent de mesurer adéquatement l'atteinte des objectifs conformément aux standards établis.

Certaines mesures prises, ou en cours de réalisation, répondent à la recommandation. Ainsi, la fiche *Évaluation du plan de cours par compétence* comprend une appréciation des instruments, des critères et des standards des évaluations sommatives et une appréciation de la cohérence avec les critères de performance.

Chaque discipline a réalisé ou développe présentement des mesures afin d'améliorer les plans de cours et les instruments d'évaluation. Ainsi, en français, le plan de cours *Littérature québécoise* a été révisé et il respecte la PIEA; les travaux se poursuivent pour

harmoniser les pratiques. En anglais, la rédaction des plans cadres a permis une mise à niveau des critères de performance en fonction des devis ministériels pour les ensembles 1 et 2 et le travail est amorcé pour les autres cours; des grilles d'évaluation communes sont utilisées ou prévues. En philosophie, trois évaluations communes ont été réalisées dans le cours de l'ensemble 1 et les réflexions se poursuivent. En éducation physique, le plan de cours évalué a été modifié et le plan cadre de cours rappelle les exigences de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages.

Par ailleurs, plusieurs actions réalisées ou entreprises par le Collège répondent aux suggestions et commentaires formulés par la Commission, en particulier la création d'un comité de concertation de la formation générale, qui est chargé de développer un modèle d'intégration des intentions éducatives de la formation générale dans les épreuves synthèses. La Commission note également l'achat d'ordinateurs supplémentaires et l'actualisation des documents de référence relatifs à la formation générale.

En conclusion, la Commission reconnaît que les actions posées contribuent à améliorer la qualité déjà reconnue de la mise en œuvre de la *composante de la formation générale* au Cégep de Drummondville. Les actions en cours concernant sa recommandation doivent toutefois être complétées. Aussi, la Commission demande au Collège de lui transmettre un bref rapport des résultats, accompagné des plans de cours et des instruments d'évaluation afférents.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer